

IAMLADP (Inter-Agency Meeting on Language Arrangements, Documentation and Publications) se rapproche des universités

[Table des matières](#)
[in English](#)

Helen Campbell et **Penny Pouliou**, Coordinatrices, Groupe de travail IAMLADP sur la formation du personnel linguistique, présidé par Noel Muylle, Directeur, SCIC ([1](#))

IAMLADP est une initiative onusienne, rassemblant initialement des institutions et agences des Nations unies. Elle s'étend maintenant à un grand nombre d'organisations internationales importantes, dont les institutions européennes, et constitue désormais un forum international unique pour les services linguistiques et d'interprétation de conférences de toutes les grandes organisations mondiales, qui restent les premiers employeurs de traducteurs et d'interprètes à travers le monde.

Lors de son assemblée plénière annuelle de Genève, en juillet 2001, IAMLADP a confié à Noel Muylle, Directeur du SCIC, la mission de créer et de présider un nouveau Groupe de travail sur la Formation du personnel linguistique dans cinq domaines, à savoir : interprétation de conférence, traduction, résumé de textes, révision et correction de textes. Les conclusions provisoires du Groupe de travail ont été présentées sous la forme d'un premier rapport à l'assemblée plénière IAMLADP à Vienne, en 2002. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité et l'Assemblée a demandé au Groupe de travail de poursuivre sa mission, en étudiant notamment les aspects suivants :

- Révision et relecture : le but est de poursuivre et d'achever le travail commencé au cours de la première mission en faisant le lien avec les programmes de formation universitaires dans ce domaine ;
- Echanges de personnel : les institutions interrogées l'an dernier ont trouvé ces échanges bénéfiques à la fois pour les institutions elles-mêmes et pour les personnes concernées. Plusieurs des institutions ont d'ores et déjà entrepris des échanges et des détachements de personnels. Le but est de développer ces initiatives afin d'accroître la motivation et d'améliorer la formation des personnels par le partage des expériences et des pratiques ;
- Partage des ressources : plusieurs pistes peuvent être explorées : programmes conjoints de formation (entre plusieurs organisations), modules communs de formation pour les réviseurs et les rédacteurs de résumés, partage de savoir-faire et de connaissances. L'UE, par exemple, met en place un système de Concours commun inter-institutionnel afin de centraliser le recrutement et mieux «répartir» les ressources humaines entre les différentes institutions européennes au lieu de les mettre en concurrence les unes avec les autres ;
- Coopération avec les universités : les 37 réponses au questionnaire envoyé par le groupe de travail l'an dernier dans les universités permet de constituer une base pour développer et consolider les liens entre les employeurs et les universités et voir notamment comment les grandes organisations peuvent aider à créer et à faire évoluer les formations universitaires. La participation de réseaux universitaires comme le Réseau thématique dans le domaine des langues ou le Master européen en interprétation de conférence pourrait s'avérer très utile. Une des idées consisterait notamment à demander aux universités d'envoyer chaque année la liste de leurs diplômés aux grandes organisations mondiales ;
- Améliorer le statut du personnel linguistique en s'attaquant aux problèmes de fond comme la reconnaissance des titres universitaires et des diplômes professionnels, en utilisant l'expertise d'organisations telles que le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) ou d'universitaires reconnus. A plus court terme, d'autres mesures peuvent être prises, telles qu'un travail d'information auprès des grandes organisations pour mieux faire connaître les professions linguistiques.

Chaque sous-groupe est dirigé par un représentant d'une organisation internationale et le SCIC, en tant que coordinateur du projet, est responsable du groupe de liaison avec les universités et représenté dans tous les sous-groupes sauf le premier. Des questionnaires ou des notes ont été envoyés à tous les membres des sous-groupes et le Groupe de travail espère pouvoir rendre compte des résultats obtenus cette année à l'assemblée plénière IAMLADP de Genève.

L'an dernier, les conclusions ont montré un décalage évident entre les besoins des employeurs (aussi bien dans l'immédiat qu'à plus long terme) et les formations existantes dans le cadre universitaire ou dans celui de la formation continue. Les universités, de leur côté, sont demandeuses de contacts, de conseils et d'implication plus suivie de la part des grandes organisations internationales.

Afin de faciliter la communication, un porte-parole des universités partenaires pourrait participer au sous-groupe «coopération universitaire ». Nous espérons notamment avoir la collaboration des universités impliquées dans le Master européen en interprétation de conférences et le Réseau thématique et pensons que cette coopération permettrait de mieux faire comprendre les besoins des employeurs. La Conférence SCIC-Universités 2002 a envisagé les effets de la mise en œuvre du processus de Bologne sur la formation des interprètes de conférences : cette étude pourrait être étendue à toutes les professions linguistiques.

Cette réflexion commune devrait dans une certaine mesure aboutir à un réexamen collectif des cursus de formation et une adaptation de ces formations en fonction de l'évolution des professions linguistiques et des compétences qu'elles requièrent. Employabilité et nouveaux besoins du marché sont ici les mots clés et se traduisent par la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences et de répondre à de nouvelles exigences linguistiques et technologiques, sanctionnées par de nouveaux diplômes.

Avec la participation et les contributions de tous nos partenaires, nous espérons être à même de remplir notre nouvelle mission, qui est de mettre en œuvre certaines des recommandations du Rapport intermédiaire du Groupe de travail IAMLADP, et notamment celles qui sont réalisables à court terme. La mise en commun de nos ressources permettrait également d'accélérer les avancées dans un cadre et selon un calendrier précis, sans grever les budgets de nos organisations. C'est le mandat que nous a donné l'Assemblée plénière de IAMLADP en 2002.

Au terme de ce travail, nous comptons bien pouvoir faire des propositions concrètes permettant de faciliter et d'approfondir les relations entre les organisations internationales et les universités pour le bien de tous. Nous espérons aussi, malgré toutes les difficultés, progresser vers une meilleure compréhension et une meilleure appréciation du rôle des professions langagières de la part de nos «clients ». La reconnaissance de ces professions au niveau européen serait en effet une avancée majeure.

Nous comptons donc sur votre collaboration et sommes persuadés que le travail effectué par notre groupe aboutira à des propositions concrètes qui seront utiles à tous nos partenaires.

Note

(1) Service commun Interprétation Conférences dépend de la Commission européenne et dessert plusieurs des grandes institutions ou organes de l'Union européenne